

SOLVAC
SOCIETE ANONYME
Rue des Champs Elysées, 43- B-1050 Bruxelles – Belgique
Tél. + 32 2 639 66 30
Fax + 32 2 639 66 31
www.solvac.be

Communiqué de Presse

Embargo, le 17 novembre 2015 à 19h00
Information réglementée

Solvac : Vote de confiance des actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Solvac qui s'est tenue ce 17 novembre 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la société afin de lui permettre de souscrire pleinement, pour un montant de l'ordre de 450 millions d'EUR, à l'augmentation de capital annoncée par Solvac qui est destinée à financer en partie l'acquisition de Cytec.

Complémentairement à l'habilitation déjà existante de 45 millions d'euros (hors prime d'émission), les actionnaires ont accordé une nouvelle autorisation spécifique pour un montant de maximum 65 millions d'euros (hors prime d'émission).

Cette autorisation, qui reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016, permettra au Conseil d'administration d'augmenter le capital social avec toute la flexibilité requise, étant entendu que l'augmentation aura lieu avec droit de préférence légal ou extralégal en faveur des actionnaires existants.

Une augmentation de capital de l'ordre de 450 millions d'EUR équivaut à près de 25% de la capitalisation boursière de Solvac.

Les actionnaires sont dès à présent invités à consulter les questions et réponses relatives au processus de l'augmentation de capital de Solvac, qui figurent sur la page d'accueil du site de Solvac (www.solvac.be)

Le détail des résultats du vote sont également disponibles sur le site de Solvac (www.solvac.be/assemblees-generales).

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter:

SOLVAC S.A.

Investor Relations
Rue des Champs Elysées, 43 - 1050 Bruxelles
Tél. : 32/2/639.66.30
Fax : 32/2/639 66 31
Mail : investor.relations@solvac.be

Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar - This press release is also available in English